

DEPARTEMENT DE L'AUBE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue par le représentant de l'Etat le / Affichée le  
15.03.2017 / 17.03.2017  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Alain BENEDETTI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 9 MARS 2017

Date de convocation et d'affichage : 3 mars 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 11.

Étaient présents :

**Mmes** AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BERTAIL Sibylle, BETTINGER Sylvianne, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, MICHEL Sophie, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUERIN Françoise, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

**MM.** ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GABRIEL Martin, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GONCALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MOSER Alain, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, SYDOR Dimitri, THIBAUT Christian, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VETTER Claude, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérôme

**Représentés :** LEPRINCE Didier par GAUJARD Richard, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno, VAN DE WALLE Robert par Philippe DESBUQUOIS.

**Sont excusés et ont donné pouvoir :** GIRARDIN Olivier à BERTHOLLE Jean-Paul, PETIT Sandrine à GARNERIN David, RIGAUD Jacques à MICHEL Sophie, MENUET Gérard à BAROIN François, SEBBARI Samira à PAUTRAS Marie-Françoise, MONTAGNE Jean-Jacques à BLANCHARD Dominique, GRAFTEAUX PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GANTELET Bruno à HELLIOT-COURONNE Isabelle, MANDELLI François à LE CORRE Marie-Pierre, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

**Absents et excusés :** BLASCO Thierry, RESLINSKI Jean-François, ROYERE Roynald, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, BAUDOIX Bruno,

Le Conseil Communautaire a choisi comme secrétaire de séance, RICHARD Olivier.

DELIBERATION N°3 BIS	Désignations des délégués de Troyes Champagne Métropole au sein de divers organismes
RAPPORTEUR	Marcel SPILMANN

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffragés exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
121	131	131			

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MARS 2017**

Rapporteur : Marcel SPILMANN

**DESIGNATIONS DES DELEGUES DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE AU SEIN  
DE DIVERS ORGANISMES ET COMMISSIONS****Exposé :**

La Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole adhère à divers organismes auquel il convient d'élire des représentants ou des référents.

**1. ASSOCIATION VILLE UNIVERSITAIRE DE FRANCE (AVUF)**

Constituée en 1993 sous forme associative, l'AVUF (Association des Villes Universitaires de France) rassemble plus de 81 collectivités locales.

Elle s'est fixée les objectifs suivants :

- Regrouper les villes universitaires et défendre leurs intérêts communs ;
- Développer des relations avec les villes universitaires européennes ;
- Devenir un lieu d'échanges notamment sur les problèmes sportifs, culturels et sociaux liés à la présence d'établissements d'enseignement supérieur sur leur territoire ;
- Participer activement à l'amélioration de la qualité des formations supérieures et de la valorisation de la recherche.

Depuis sa création, les activités de l'AVUF se sont diversifiées, pour s'articuler autour des axes suivants :

- actions et démarches concertées entre collectivités adhérentes, pour devenir un pôle de ressources sur tous les sujets intéressant les acteurs territoriaux de l'enseignement supérieur ;
- créer un centre de réflexion majeur et être force de propositions dans le domaine des formations supérieures, de la recherche et de la vie étudiante ;
- organisation et participation à des colloques ;
- mise en place de séminaires et de formations pour les élus et cadres territoriaux.

Au titre de son soutien pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, Troyes Champagne Métropole souhaite adhérer à l'AVUF pour l'année 2017. La cotisation annuelle s'élève à 1 000 Euros. Les crédits budgétaires seront inscrits au BP 2017 au chapitre 11.

**Décision**

Au bénéfice de ces informations, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose

- **D'APPROUVER l'adhésion de Troyes Champagne Métropole à l' « Association des Villes Universitaires de France (AVUF) » au regard de sa compétence « enseignement supérieur- recherche- vie étudiante »,**
- **DE DESIGNER Marc SEBEYRAN comme représentant de Troyes Champagne Métropole et Didier LEPRINCE comme suppléant au sein de l'Association des Villes Universitaires de France**

## **2. GERONTOPOLE**

L'association de préfiguration du Gérontopole « Bien vieillir en Champagne-Ardenne » a été créée le 15 avril 2015. Les dix membres fondateurs sont : AG2R la Mondiale, ID Champagne-Ardenne, le CHU de Reims, la Région Grand Est, MADOPA, la Mutualité Française de Champagne-Ardenne, la Mutualité Française Champagne-Ardenne SSAM, l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA), l'Université de Technologie de Troyes (l'UTT) et l'URIOPS Champagne-Ardenne.

Selon les prévisions, d'ici 2030, 1 habitant sur 3 en Champagne-Ardenne aura plus de 60 ans. Le vieillissement de la population couplé à l'allongement de l'espérance de vie constituent une opportunité pour notre territoire en matière de bien vieillir, de développement économique, d'habitat, d'innovation, de recherche, de santé et de tourisme notamment. Il apparaît donc essentiel de fédérer les acteurs œuvrant dans le champ du vieillissement pour améliorer la qualité de vie des Champardennais, en proposant des services innovants et en valorisant les savoir-faire et les ressources du territoire.

Le Gérontopole a vocation à devenir une plateforme régionale pluridisciplinaire d'innovation, d'expérimentation et de développement pour répondre aux défis socio-économiques de demain.

Il prévoit de travailler sur 5 axes :

- ✓ Le développement économique, social et l'innovation
- ✓ Le conseil, le diagnostic et la prospective territoriale
- ✓ La promotion de la recherche et de la production scientifique
- ✓ La prévention pour favoriser le bien vieillir
- ✓ La formation, l'accompagnement à l'évolution et l'émergence de nouveaux métiers

Il est aujourd'hui proposé d'adhérer à l'association de préfiguration, afin d'intégrer le collège « acteurs institutionnels ». La cotisation annuelle pour 2017 s'élèvera à 500 €.

### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose :

**D'APPROUVER l'adhésion de Troyes Champagne Métropole à l'association de préfiguration du Gérontopole « Bien vieillir en Champagne-Ardenne »**

**DE DESIGNER Brigitte LEYMBERGER comme représentant titulaire de Troyes Champagne Métropole auprès de cette association et Flavienne LEMELLE comme représentant suppléant de Troyes Champagne Métropole auprès du Gérontopole.**

### **3. UTT : UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE TROYES :**

L'Université de technologie de Troyes, créée en 1994, est une des 10 plus importantes écoles d'ingénieurs de France, avec 3 090 étudiants, **170 doctorants, 135 enseignants chercheurs, 220 personnels supports, un institut de recherche labellisé CNRS, plus de 180 partenariats universitaires internationaux** et diplôme en moyenne 400 à 430 ingénieurs par an. La recherche, la formation et le transfert de technologie sont les trois missions de l'Université de technologie de Troyes.

L'UTT propose :

- 1 diplôme d'ingénieur avec 7 spécialisations
- 1 Master en Sciences, Technologies et Santé : 3 mentions et 9 spécialités
- 6 formations Mastère Spécialisé® (destinées aux titulaires d'un diplôme de niveau Bac+5 et managers souhaitant développer leurs compétences)
- 1 Doctorat Sciences et Technologies avec trois champs disciplinaires
- 3 licences professionnelles :
- 4 Diplômes d'Université (DU) :

Elle concilie les qualités d'une Grande Ecole d'ingénieurs, par sa proximité aux entreprises, et celles d'une université, par la qualité de la recherche. Ses équipes de recherche de l'UTT, sont regroupées au sein de l'Institut Charles Delaunay. L'UTT a été labellisée Institut Carnot par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en reconnaissance de la qualité de ses relations avec ses partenaires industriels.

En application des dispositions de l'article L 719-3 du code de l'éducation, le Conseil d'administration de l'UTT, composé de 26 membres comprend 2 représentants des collectivités territoriales ou de leurs regroupements, désignés par les collectivités concernés, dont 1 représentant de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole.

#### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose :

- **DE DESIGNER Isabelle HELIOT COURONNE en qualité de représentant titulaire et Nicolas HONORE en qualité de représentant suppléant à l'Université de Technologie de Troyes.**

#### **4. URCA : UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE**

Université pluridisciplinaire privilégiant l'excellence, l'URCA dispense, à plus de 24 012 étudiants de 1er et de 3ème cycle, des formations au plus près des besoins de la société et dans tous les domaines du savoir, au travers d'enseignements s'adossant sur une recherche innovante de réputation internationale.

L'URCA délivre de nombreux diplômes dans les domaines suivants :

- Arts, Lettres, Langues
- Sciences Humaines et Sociales
- Droit, Économie, Gestion
- Sciences, Technologie, Santé
- Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
- Les Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation

L'URCA sur le territoire de l'agglomération, représente actuellement 3 162 étudiants (CUT-IUT+ESPE), et vise sur ce campus troyen un objectif de 3 500 étudiants avec la création de nouvelles formations

En application des dispositions de l'article L 712 -3 du code de l'éducation, le Conseil d'administration de l'URCA est composé de 36 membres, avec 3 représentants des collectivités territoriales, dont un représentant au titre de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole - désignés par les collectivités concernées.

Dans le cadre des dispositions de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, et à l'article D719 du code de l'éducation, les personnalités extérieures désignent nommément la ou les personnes de même sexe qui les remplacent en cas d'empêchement temporaire.

Le Conseil Communautaire du 24 mars 2016, préalablement à la désignation du Président de l'URCA, ayant désigné une femme titulaire et une femme suppléante, la désignation des représentants de la Communauté de Troyes Champagne Métropole, au Conseil d'administration de l'URCA, doit respecter cet équilibre.

#### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose :

- **DE DESIGNER Isabelle HELIOT COURONNE en qualité de représentant titulaire et Valérie BAZIN MALGRAS en qualité de représentant suppléant au sein de l'Université Reims Champagne Ardennes**

## **5. IUT : INSTITUT DE TECHNOLOGIE DE TROYES :**

L'IUT créé en 1973 avec 500 étudiants et 1 566 à ce jour propose une grande diversité de formations technologiques et professionnalisantes avec 6 DUT (GEA, CJ, TC, GMP, GEII, MMI), 9 licences professionnelles, 2 DU, 1 diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) et 1 diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion.

Avec 3 laboratoires de recherche, 90 enseignants et 180 intervenants professionnels, l'IUT illustre le lien entre enseignement supérieur et développement économique.

En application des dispositions de l'article L713 -9 du code de l'éducation, l'IUT est une composante de l'Université de Reims Champagne Ardenne et est administré par un Conseil d'Institut.

Le Conseil d'Institut de l'IUT composé de 30 membres, comprend 2 représentants des collectivités territoriales, désignés par les collectivités concernées, dont 1 représentant de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole.

### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose :

- **DE DESIGNER Jean Michel VIART en qualité de représentant titulaire et Valérie BAZIN MALGRAS en qualité de représentant suppléant au sein de l'Institut Universitaire de Technologie.**

## **6. C.U.T : CENTRE UNIVERSITAIRE DE TROYES :**

Depuis sa création en 1990, le Centre Universitaire de Troyes a connu une importante montée des effectifs avec 640 étudiants à l'origine et à 1 371 actuellement.

Parallèlement, l'offre de formation n'a cessé de se diversifier au CUT avec 4 filières à sa création (DEUG AES, Anglais et Histoire, DROIT), pour une dizaine actuellement, de niveau Bac+3 à BAC +5.

En application des dispositions de l'article L713.1 du code de l'éducation, le CUT est une antenne délocalisée de l'Université de Reims Champagne Ardenne et est administré par un Conseil Consultatif composé de 20 membres, dont 2 représentants de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole.

### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, *(il convient de rappeler*

que le vote a lieu au scrutin secret, sauf si l'unanimité des membres du Conseil Communautaire en décide autrement) je vous propose :

- **DE DESIGNER Odile FINET en qualité de représentant titulaire et Nicole ROUSSELOT en qualité de représentant suppléant au Centre Universitaire de Troyes.**

## **7. COMMUNAUTE D'UNIVERSITES ET D'ETABLISSEMENTS « UNIVERSITE DE CHAMPAGNE » :**

Les établissements d'enseignement supérieur, sous tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ont obligation de se conformer à la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 afin de mettre en place une coordination territoriale de l'offre de formation et d'une stratégie de recherche sur la base d'un projet partagé. Ce regroupement peut prendre la forme d'une communauté d'universités et d'établissements, une fusion ou une association.

Par délibération de leur conseil d'administration, respectif, l'Université de Reims Champagne Ardenne et l'UTT ont voté en faveur de la constitution d'une communauté d'universités et d'établissements (COMUE) « Université de Champagne ».

La COMUE est un EPSCP (Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel), dont l'objet est d'assurer la coordination des politiques du projet partagé de chacun des membres, afin d'élaborer une stratégie homogène et structurante de formation et de recherche.

Les membres de la COMUE « Université de Champagne » regroupe les membres suivants :

- L'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)
- L'Université de technologie de Troyes (UTT)
- Le Groupe Ecole Supérieure de Commerce de Troyes (ESC)
- L'EPF – Ecole d'ingénieurs, campus de Troyes (EPF)
- L'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Reims (ESAD)
- L'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Châlons en Champagne (ENSAM)
- L'Institut Régional du Travail Social de Champagne Ardenne (IRTS)

Le périmètre de compétences de la COMUE « Université de Champagne » sont les suivants :

- L'élaboration d'une stratégie coordonnée en recherche et formation, au niveau des territoires et en lien avec les schémas régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Une attention

particulière sera portée à l'international, véritable échelle de la concurrence dans l'ESR ;

- La coordination d'une politique de formation mettant l'accent sur la qualité, s'appuyant tant sur l'évaluation des compétences que sur les modalités d'apprentissage. Un accent particulier sera mis sur le développement de l'entrepreneuriat et sur l'attractivité des cursus pour l'international ;
- La coordination des politiques documentaires ;
- La promotion du développement numérique régional et national sur le principe d'interopérabilité des outils et avec, notamment, à court terme, la mise en place d'un « data center » commun et à moyen terme de plateformes pédagogiques virtuelles ;
- La coordination et la mise en œuvre d'une politique commune en matière de valorisation des résultats de la recherche en lien avec la SATT Grand est et la SATT Nord, avec la volonté d'apporter un soutien à l'innovation et au transfert de technologie ;
- L'amélioration de la qualité de vie étudiante ;
- La coordination de la politique de recherche reposant sur des approches pluridisciplinaires afin de mieux répondre aux 7 défis sociétaux issus du plan d'action de l'ANR et couverts par les enseignants-chercheurs des établissements membres.

Selon les dispositions de l'article L718-11 du code l'éducation et l'article 9-1 des statuts de la COMUE « Université de Champagne », le Conseil d'administration de la COMUE est composé de 69 membres, dont 12 représentants des entreprises, des collectivités territoriales, des établissements de coopération intercommunale, dont la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose :

- **DE DESIGNER Marc SEBEYRAN en qualité de représentant titulaire et Isabelle HELIOT COURONNE en qualité de représentant suppléant à la Communauté d'Universités et d'Établissements « Université de Champagne »**



## **8. DEPARTEMENT ET REGION CYCLABLE**

Le réseau des Départements & Régions Cyclables rassemble les collectivités mobilisées pour le développement du vélo en France (Régions, Départements, Intercommunalités). Au cœur de leurs attentions : le développement des véloroutes et voies vertes et du tourisme à vélo.

### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose :

- **DE DESIGNER José GONCALVES en qualité de représentant titulaire et Philippe DEON en qualité de représentant suppléant au sein du réseau département et région cyclable.**

## **9. AVICCA (Association des Villes et Collectivités pour les Communications et l'Audiovisuel) :**

Association constituée de collectivités territoriales françaises spécialisée, avec pour champ d'intervention les problématiques d'aménagement numérique. Elle anime en ce sens des groupes de travail, constitue des dossiers thématiques, assure une veille juridique et technologique au service des collectivités.

### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose :

- **DE DESIGNER Paul GAILLARD en qualité de représentant titulaire et Isabelle HELIOT COURONNE en qualité de représentant suppléant au sein d'AVICCA**

## **10. BIOGAZ VALLEE**

L'association a pour principal mission de fédérer, animer et soutenir la filière industrielle, scientifique et technique relative à la méthanisation.

### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose :

- **DE DESIGNER Nicolas HONORE en qualité de représentant titulaire et Jean Jacques ARNAUD en qualité de représentant suppléant au sein de Biogaz Vallée.**

### **11. CLUB ECOLOGIQUE INDUSTRIELLE DE L'AUBE (CEIA) :**

Cette association a pour but de mettre en pratique une politique de développement durable à l'échelle du territoire en mettant en relation les différents acteurs locaux publics et/ou privés.

#### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose :

- **DE DESIGNER Jean Jacques ARNAUD en qualité de représentant titulaire et Paul GAILLARD en qualité de représentant suppléant au sein du Club Ecologique Industrielle de l'Aube**

### **12. CLUB INDUSTRIES AGRICOLES, AGRO-ALIMENTAIRES ET AGRO-INDUSTRIELLES (club I3A) :**

Constitué sous forme associative, le club I3A rassemble de nombreuses personnalités de l'industrie agro-alimentaire, de l'agro-industrie et des agro-ressources sur l'ensemble de la région, de la très petite entreprise au grand groupe, de l'amont à l'aval, coopératives ou sociétés privées. A ce jour, ce collectif compte 40 industriels du secteur, représentant 5,2 milliards € de chiffre d'affaires et 7 900 salariés (dont 1 000 saisonniers).

#### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose :

- **DE DESIGNER Marie France JOLLIOT en qualité de représentant titulaire et Bruno BAUDOUX en qualité de représentant suppléant au sein du Club I3A**

### **13. COLLECTIF CONSTRUCTION CHANVRE EN REGION GRAND EST:**

L'association a pour but de promouvoir et développer l'utilisation du chanvre dans le monde de la construction. Elle est née de la rencontre des organisations professionnelles, des producteurs et transformateurs de chanvre, des constructeurs mais aussi des maîtres d'ouvrages et des centres de ressources, s

#### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose :

- **DE DESIGNER Bruno BAUDOUX en qualité de représentant titulaire et Marie France JOLLIOT en qualité de représentant suppléant au Collectif Construction Chanvre en Région Grand Est**

#### **14. INITIATIVE AUBE**

Egalement appelé « plateforme d'initiative locale (PFIL) », cette association finance des projets de création ou reprise d'entreprises (via des prêts d'honneur) par le biais des cotisations et des subventions publiques ou privées.

##### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose :

- **DE DESIGNER Flavienne LEMELLE en qualité de représentant titulaire et Marie France JOLLIOT en qualité de représentant suppléant au sein d'Initiative Aube**

#### **15. PALME :**

Pionnière dans les démarches de requalification des espaces d'accueil d'entreprises industrielles ou commerciales, l'association PALME a été créée à l'occasion de la signature de la charte PALME. Cette charte, qui intègre les préoccupations en matière d'aménagement paysager, de cohérence urbaine, de maîtrise de la circulation des personnes et des marchandises, de maîtrise des impacts sur l'environnement et de gestion de territoires, définit la démarche de l'association.

##### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose :

- **DE DESIGNER Marie Pierre AMILHAU en qualité de référent titulaire et Marie France JOLLIOT en qualité de référent suppléant au sein de l'association PALME**

#### **16. PÔLE DE COMPETITIVITE MONDIAL INDUSTRIE ET AGRO-RESSOURCES (Pôle IAR) :**

L'association a pour mission principale de fédérer les acteurs de la recherche, de l'enseignement et de l'industrie au sein des deux régions que sont la région Grand Est et les Hauts de France, autour de la thématique de la valorisation non alimentaire du végétal.

##### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose :

- **DE DESIGNER Bertrand CHEVALIER en qualité de référent titulaire et Didier LEPRINCE en qualité de référent suppléant au sein du Pôle de compétitivité mondial Industrie et Agro-Ressources**

## **17. ASSOCIATION VILLE ET TERRITOIRE CYCLABLE**

14 JUIN 2010

Le Club des Villes et Territoires Cyclables, créé en 1989, regroupe aujourd'hui plus de 1 400 collectivités. Il est un acteur majeur pour favoriser « l'écomobilité », pour développer une organisation de l'espace qui réconcilie piétons et cyclistes avec les autres modes de déplacement.

Le Club des Villes et Territoires Cyclables a pour objet de créer une dynamique entre les villes françaises et d'Europe, afin d'agir pour faciliter, sécuriser et développer la circulation des cyclistes, notamment en milieu urbain. Il s'articule autour de trois axes d'actions :

1. Favoriser les échanges d'informations et d'expérience sur les politiques cyclables dans les agglomérations.
2. Etre l'interprète des collectivités locales auprès de l'Etat pour la mise en œuvre d'une politique nationale en faveur des vélos.
3. Ouvrir le dialogue avec toutes les parties prenantes (Etat, industrie du cycle, association d'usagers) pour faire évoluer la réglementation.

### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose :

- **DE DESIGNER José GONCALVES en qualité de représentant titulaire et Philippe DEON en qualité de représentant suppléant au sein de l'association Villes et Territoires Cyclables.**

## **18. COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE**

Troyes Champagne Métropole a créé par délibération du conseil communautaire du 3 mai 2006 la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, prévue par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cette commission a pour objet une concertation avec les représentants de Troyes Champagne Métropole, d'associations d'usagers et de personnes handicapées sur la mise en œuvre et le suivi des actions engagées en matière d'accessibilité. Le président de cette commission est obligatoirement celui de l'EPCI, ou son représentant.

Ses missions sont :

- Etablir le bilan de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Proposer des actions de nature à améliorer l'accessibilité,
- Organiser le recensement de l'offre de logements accessibles,
- Présenter un rapport annuel en Conseil Communautaire.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, (je vous propose :

- **DE DESIGNER Alain PEUCHERET, José GONCALVES et Annie GREMILLET pour siéger à la commission intercommunale d'accessibilité.**

**19. COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HERBERGEMENT**

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) est l'instance de concertation, au niveau régional, de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le domaine de l'habitat et de l'hébergement.

Les compétences et le fonctionnement du CRHH sont détaillés dans le code de la construction et de l'habitation (CCH).

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose :

- **DE DESIGNER Alain PEUCHERET en qualité de représentant au sein du comité régional de l'habitat et de l'hébergement**

**20. FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT**

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de leur logement (factures, loyers...). Il existe un FSL dans chaque département et pour lequel il est proposé de désigner un représentant

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose :

- **DE DESIGNER Alain PEUCHERET en qualité de représentant au Fond de Solidarité Logement**

## **21. MON LOGIS ET AUBE IMMOBILIER**

Eu égard à sa compétence en matière d'habitat, la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole doit désigner un représentant au sein de la société Mon Logis et au sein de l'OPAH Aube Immobilier, deux bailleurs sociaux du territoire communautaire

### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose :

- **DE DESIGNER Jacques RIGAUD en qualité de représentant au sein de Mon Logis**
- **DE DESIGNER Bernard ROBLET et Marie France JOLLIOT en qualité de représentants au sein d'Aube Immobilier**

## **22. SAFER**

Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) permettent à tout porteur de projet viable - qu'il soit agricole, artisanal, de service, résidentiel ou environnemental - de s'installer en milieu rural. La communauté d'agglomération doit désigner un représentant dans cette société

### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose :

- **DE DESIGNER Jacky RAGUIN en qualité de représentant titulaire au sein de la SAFER**